

Affaires courantes

trois pétitions dûment certifiées par le greffier des pétitions au nom de mes électeurs de Saanich—Les Îles—du—Golfe et de la région avoisinante.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés de manière à sous-entendre que la société approuve les relations entre personnes de même sexe, ou l'homosexualité, et à inclure l'expression non définie d'orientation sexuelle.

L'EUTHANASIE

M. Ed Harper (Simcoe—Centre): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je souhaite présenter aujourd'hui deux pétitions au nom de mes électeurs de Simcoe—Centre.

La première porte sur la question de l'euthanasie. Les pétitionnaires réclament que la législation actuelle touchant l'euthanasie active soit appliquée.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ed Harper (Simcoe—Centre): Monsieur le Président, la seconde pétition demande au gouvernement du Canada de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'y inclure l'expression «orientation sexuelle». Les pétitionnaires s'inquiètent de l'inclusion de cette expression. En refusant de la définir, on laisse alors le soin aux tribunaux de l'interpréter comme bon leur semble, ce qui constitue un précédent très dangereux.

LES PARLEMENTAIRES

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 4 801 électeurs de ma circonscription.

Les signataires de cette pétition attirent l'attention de la Chambre sur ce qui suit: chacun devrait assumer sa part du fardeau croissant de la dette; les parlementaires devraient faire preuve de mesure aux yeux de la population en réduisant leurs pensions plus que généreuses; la période ouvrant droit à pension pour un député est beaucoup trop courte; les députés ont droit à la pension alors qu'ils sont beaucoup trop jeunes; et en prêchant par l'exemple, les députés amèneraient les gens à être plus tolérants.

Vos pétitionnaires prient donc le Parlement de promulguer une loi pour modifier le régime de retraite des parlementaires.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Paul DeVillers (Simcoe—Nord): Monsieur le Président, je désire présenter deux pétitions renfermant, au total, la signature de 100 habitants de Simcoe—Nord qui appuient le statu quo dans le dossier de la possession d'armes à feu.

[Français]

Les personnes qui ont apposé leur signature sur cette pétition demandent que le gouvernement n'impose aucune nouvelle restriction sur l'acquisition de certificats d'armes à feu. De plus,

elles demandent que le Parlement ordonne au système judiciaire de faire respecter les lois actuelles de façon plus rigoureuse.

[Traduction]

Je pense que nous devrions tous concentrer notre attention sur les causes profondes et réelles de la criminalité, à savoir la discrimination, la pauvreté, les problèmes familiaux, le manque de responsabilité des parents et toute une foule d'autres problèmes socio-économiques plutôt que sur le contrôle des armes à feu, dont l'efficacité est pour le mieux contestable.

[Français]

Bien que la sûreté de nos communautés nous préoccupe tous, je crois que ce problème est exagéré. La vérité demeure que le Canada n'est pas plus violent que par le passé et que les actes criminels commis envers les individus n'augmentent pas *ad nauseam*. Je trouve cela odieux que la peur est instillée dans la tête des gens sans aucun regard pour les faits.

[Traduction]

LEONARD PELTIER

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition concernant l'extradition de Leonard Peltier du Canada aux États-Unis et signée par plus de 400 personnes d'un bout à l'autre de l'Ontario. Ces signatures ont été recueillies par des gens de la circonscription de Peterborough.

Les pétitionnaires font remarquer que les renseignements fournis au milieu des années 70 dans l'affaire Peltier avaient été fabriqués par les autorités américaines et que, depuis, de nouvelles données ont été obtenues, indiquant que Leonard Peltier n'est pas coupable du crime pour lequel il a passé les 18 dernières années en prison.

Les pétitionnaires demandent au Parlement la tenue d'un examen externe des audiences d'extradition de 1976 et le rapatriement de M. Peltier au Canada où il obtiendrait l'asile.

Je suis heureux de noter que, en réponse à cette pétition et à des pétitions antérieures, le ministre de la Justice procède actuellement à un examen de cette question.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions de plus sur le contrôle des armes à feu.

Les pétitionnaires s'inquiètent beaucoup de ce que le gouvernement ne respecte pas l'intégrité des propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi. Ils sont contre toute nouvelle mesure législative visant à contrôler l'acquisition et la possession d'armes à feu et pour l'imposition de lignes directrices strictes ainsi que des peines obligatoires pour l'utilisation ou la possession d'armes à feu à des fins criminelles.

Je suis d'accord avec eux.